



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
de l'environnement**Vingt-sixième session
Genève, 18 et 19 avril 2024**Rapport du Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement
sur sa vingt-sixième session****I. Introduction****A. Contexte**

1. Le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a approuvé¹, à sa 132^e réunion (Genève, 13 février 2024), le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour la période 2024-2028, tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1.

2. Conformément à son mandat, le Groupe de travail est chargé des tâches suivantes : soutenir la mise en place de systèmes de surveillance et d'information environnementales en Europe et en Asie centrale, et leur alignement sur les principes et piliers du Système de partage d'informations sur l'environnement et sur le concept des données ouvertes, et notamment apporter son appui dans les domaines de la surveillance et de la mesure pour des problématiques émergentes telles que les infrastructures et le tourisme durables, l'économie circulaire et l'économie verte ; contribuer à combler les lacunes identifiées lors de la septième évaluation environnementale paneuropéenne et soutenir la réalisation des évaluations paneuropéennes périodiques de l'environnement et l'établissement régulier de rapports nationaux sur l'état de l'environnement ; offrir aux États membres de la CEE, aux organisations partenaires et à d'autres institutions et réseaux ayant une expertise pertinente dans le domaine un lieu d'échange inclusif au sein duquel ils peuvent procéder à des échanges de vues sur les progrès réalisés dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (progrès technologiques, évolutions de la législation et des politiques générales, gouvernance, etc.) et l'intégration des informations et des données environnementales, économiques et sociales ; permettre le développement de la capacité à faire face à des défis donnés en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement ; et renforcer les partenariats et mobiliser des personnes et des ressources pour créer des connaissances, les analyser et les utiliser, afin d'étayer l'élaboration des politiques dans la région paneuropéenne².

¹ Voir les décisions relatives au sous-programme Environnement (ECE/EX/2024/L.2, par. 6 b). Disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/sites/default/files/2024-01/ECE_EX_2024_L.2_F.pdf.

² ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 9, al. a) à e).



3. La vingt-sixième session du Groupe de travail s'est tenue les 18 et 19 avril 2024 à Genève³. Les participants qui ne pouvaient pas être présents en personne ont pu y assister en ligne. La participation d'experts des pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale et la diffusion sur le Web ont été organisées avec le soutien financier de l'Autriche, de la Suisse et de l'Union européenne dans le cadre du programme EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales.

B. Participation

4. Des experts de l'environnement et des statisticiens des pays ci-après ont participé à la réunion en présentiel : Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

5. Des représentants de l'Union européenne, de l'Agence européenne pour l'environnement, de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le développement et du Groupe sur l'observation de la Terre ont également participé à la session.

6. Un représentant de l'Espagne a présenté un exposé à distance.

7. La session a été diffusée en ligne sur une plateforme vidéo afin que d'autres personnes puissent suivre les discussions. Des représentants du Liechtenstein, du Paraguay, de la Tunisie, de la Türkiye, de la Banque européenne d'investissement, de plusieurs organisations non gouvernementales et du milieu universitaire ont suivi les débats en ligne, notamment le Centre international de droit comparé de l'environnement, Cœur d'Afrique – Fondation Roger Milla, l'Écoforum d'ONG d'Ouzbékistan, l'Association pour la sauvegarde de l'environnement et le développement durable, la Clean Climate and Environment Campaign Initiative, l'Université polytechnique d'État de Zhytomyr (Ukraine), l'Université d'État du Colorado (États-Unis d'Amérique) et l'Université d'État de Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie).

C. Questions de procédure

8. La réunion a été ouverte par la Présidente du Groupe de travail, M^{me} Maia Javakhishvili (Géorgie).

II. Adoption de l'ordre du jour

9. La Présidente a présenté l'ordre du jour de la session (document ECE/CEP/AC.10/2024/1) et invité les membres du Groupe de travail à formuler des observations.

10. Les représentants de l'Ukraine puis de la Fédération de Russie ont prononcé des déclarations (disponibles sur la page Web de la session).

Décisions et recommandations du Groupe de travail

11. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour tel que publié sous la cote ECE/CEP/AC.10/2024/1.

³ Les documents de séance ainsi que d'autres informations, y compris les documents informels, les exposés et les déclarations, peuvent être consultés sur la page Web de la session, à l'adresse suivante : <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-sixth-session-working-group-environmental-monitoring-and>.

III. Adoption du rapport de la vingt-cinquième session

12. Le secrétariat a résumé les résultats de la vingt-cinquième session du Groupe de travail (Genève, 2 et 3 mai 2023), qui figurent dans le rapport de la session (ECE/CEP/AC.10/2023/2), et a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de l'application des décisions qui y avaient été prises et des recommandations qui y avaient été formulées. Le secrétariat a demandé au Groupe de travail de soumettre des observations.

13. La Présidente a invité le Groupe de travail à adopter le rapport.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

14. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa vingt-cinquième session tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2023/2.

IV. Exécution du mandat

15. Le secrétariat a rendu compte des décisions pertinentes prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-huitième session (Genève, 1-3 novembre 2023) et a informé le Groupe de travail des activités entreprises pour donner suite aux résultats pertinents de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022).

16. La Présidente était d'avis que les activités du Groupe de travail pourraient contribuer à l'examen à mi-parcours des résultats de la Conférence ministérielle de Nicosie qu'entreprendrait le Comité des politiques de l'environnement en 2025. Elle a appelé l'attention sur les rapports de situation concernant la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement, sur les thèmes de l'air et des déchets et de l'économie circulaire, et sur les résultats des efforts déployés pour améliorer l'établissement de rapports sur l'environnement dans la région paneuropéenne.

17. Le représentant de l'Autriche a souligné l'importance d'une bonne gestion des déchets, y compris les déchets d'équipements électriques et électroniques, et du soutien de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Il a ajouté que des améliorations étaient encore nécessaires, notamment en ce qui concerne la surveillance et la gestion judicieuse des véhicules en fin de vie, compte tenu des difficultés persistantes liées au contournement des lois applicables, y compris dans l'Union l'Européenne, et à l'exportation de véhicules vers d'autres pays, par exemple en Afrique. Des participants ont dit souhaiter en savoir plus sur les activités de la Division des transports durables de la CEE dans ce domaine. Le représentant de l'Autriche a confirmé que l'Agence autrichienne pour l'environnement soutenait l'organisation d'une formation régionale sur la production et l'utilisation des déchets et les statistiques et indicateurs relatifs à l'économie circulaire, qui devait normalement se tenir les 20 et 21 juin 2024, à Vienne, selon des modalités hybrides.

18. La Présidente a alors rappelé qu'à sa session précédente, en 2023, le Groupe de travail avait commencé à réfléchir aux pays et organisations qui dirigeraient ou codirigeraient des activités ou domaines du programme, et que l'Autriche et la Géorgie avaient dit souhaiter codiriger des activités sur le thème de la qualité de l'air⁴. Elle a également fait savoir au Groupe de travail qu'un exposé sur le sujet serait présenté plus tard pendant la session en cours, au titre du point de l'ordre du jour consacré aux faits nouveaux en matière de surveillance de l'environnement. Enfin, elle a de nouveau invité les pays et organisations qui souhaitaient diriger ou codiriger une activité ou un domaine à le faire savoir au secrétariat, par écrit, au plus tard le 30 juin 2024.

19. Un Vice-Président du Groupe de travail a présenté le projet de calendrier annuel des activités pour 2025 (ECE/CEP/AC.10/2024/4), dont l'élaboration était prévue par le mandat du Groupe de travail⁵. Un représentant de la Bosnie-Herzégovine a estimé qu'il fallait

⁴ ECE/CEP/AC.10/2023/2, par. 23 et 24.

⁵ ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 14.

accorder un degré de priorité élevé à l'appui au renforcement des institutions et à l'amélioration de la législation dans le cadre du domaine d'activité 1, sur le soutien au développement de systèmes de surveillance et d'informations sur l'environnement. La description des manques de capacités en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement, en particulier s'agissant de la définition d'indicateurs environnementaux, au titre du domaine d'activité 4, sur la participation au renforcement des capacités, devait également figurer parmi les premières priorités, compte tenu des difficultés associées à l'évaluation et à la définition des indicateurs et des problèmes au niveau national. Aucune autre modification n'a été demandée, et le Groupe de travail a été invité à approuver le document.

20. Un Vice-Président du Groupe de travail a ensuite présenté le Plan de la version révisée des directives relatives à la surveillance de l'environnement et à l'établissement de rapports (ECE/CEP/AC.10/2024/3). Le représentant des Pays-Bas a souligné qu'une déclaration indiquant que les directives devaient servir à informer le public et à soutenir la recherche devait figurer dans la publication et qu'il serait important, dans un souci de transparence, de décrire précisément l'objet des activités de surveillance et les moyens utilisés à cette fin. De plus amples informations sur le calendrier de l'élaboration des directives révisées ont été demandées. Un membre du Groupe de travail a proposé de fusionner les thèmes du sol et de l'utilisation des terres dans la publication, tandis que d'autres ont insisté sur le fait qu'il était important de les distinguer aux fins de la surveillance. Le représentant de l'Autriche a expliqué les différences entre la surveillance de l'utilisation et de l'occupation des terres et celle des sols ainsi que leurs objectifs respectifs. Il a également confirmé qu'il serait utile d'ajouter un chapitre consacré à la surveillance des sites contaminés et à la biosurveillance. La représentante de la Macédoine du Nord a confirmé que son pays était disposé à contribuer à l'élaboration des chapitres sur la surveillance de l'air ainsi que sur l'établissement de rapports et les indicateurs sur l'état de l'environnement, soulignant toutefois qu'il ne serait pas en mesure de fournir un soutien financier. Le représentant de l'Italie a fait observer que la diffusion d'informations sur l'environnement était un sujet important, tout comme les liens avec les objectifs de développement durable, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'intégration des données. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a proposé que soit intégré, dans les directives, un travail de prospective qui faciliterait l'établissement de perspectives sur l'environnement, et a confirmé que l'Agence souhaitait déterminer comment ce domaine d'activité pourrait être renforcé. La représentante de la Géorgie a déclaré qu'il était important de déployer des efforts en matière d'établissement de rapports et de transparence, y compris dans le cadre de la candidature de son pays à l'adhésion à l'Union européenne.

21. La Présidente a remercié ceux qui s'étaient déjà déclarés prêts à contribuer à ces travaux et a invité les autres pays et organisations à participer au groupe chargé de l'élaboration de la publication sur la surveillance de l'environnement et l'établissement de rapports ou à y contribuer autrement. Elle a prié les pays d'informer le secrétariat, au plus tard le 31 mai 2024, des contributions qu'ils prévoyaient d'apporter. Elle a également fait savoir aux représentants que le secrétariat recruterait au moins un consultant qui serait chargé d'apporter son concours à la révision des directives.

22. Le Groupe de travail a été invité à approuver le Plan de la version révisée des directives relatives à la surveillance de l'environnement et à l'établissement de rapports, en prévision de la parution d'une publication en 2024 ou 2025, sous réserve de la disponibilité de ressources.

23. Le représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a présenté un exposé des faits récents concernant l'Agence et l'édition de 2025 du rapport « État et perspectives », qui présentait également un intérêt dans le cadre de l'exécution du mandat du Groupe de travail. Il a informé ce dernier des thèmes et des secteurs dont il serait question dans le rapport ainsi que des résultats du suivi de la transition vers la durabilité qui y figureraient. Le rapport serait publié vers la fin de 2025 en version électronique et s'appuierait sur la base de connaissances de l'Agence et des données de 2024. Le représentant a également mentionné beaucoup d'autres supports de connaissances élaborés par l'Agence entre les parutions des différentes éditions du rapport, expliquant que les connaissances étaient considérées comme un concept de service. Il a également souligné qu'il fallait faire preuve d'une plus grande

flexibilité et accélérer la production des connaissances nécessaires à la prise de décisions. Un représentant des Pays-Bas a formulé des observations sur le calendrier relatif à la fourniture de données et à leur actualisation. Un représentant de l'Autriche a fait savoir aux participants que les pays du Partenariat oriental de l'Union européenne travaillaient à l'élaboration des indicateurs relatifs à la transition vers la durabilité qui figureraient dans l'édition à venir du rapport « État et perspectives ». Il a également encouragé la collecte et le partage, par les pays, de données sur les émissions de gaz à effet de serre. En outre, il a proposé qu'une activité pilote consistant à élaborer les mêmes indicateurs pour la transition vers la durabilité dans les pays d'Asie centrale soit entreprise avec l'aide du Groupe de travail, notamment pour les besoins de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

24. Le Groupe de travail :

a) A pris note des décisions pertinentes prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-huitième session ;

b) A confirmé sa volonté de continuer à appuyer la mise en œuvre des résultats de la Conférence de Nicosie, sous réserve de la disponibilité de ressources ;

c) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des activités entreprises pour donner suite aux résultats de Conférence de Nicosie ;

d) A proposé d'apporter les contributions ci-après à l'examen à mi-parcours des résultats de la Conférence de Nicosie auquel procédera le Comité des politiques de l'environnement en 2025 :

i) Les rapports de situation sur la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement sur les thèmes de l'air et des déchets et de l'économie circulaire,

ii) Les conclusions relatives à ces thèmes formulées dans le cadre d'autres activités du Groupe de travail,

iii) Les résultats des efforts déployés pour améliorer l'établissement de rapports sur l'environnement dans la région paneuropéenne ;

e) A demandé au secrétariat de continuer à informer le Comité des politiques de l'environnement des activités relatives à la surveillance, à l'évaluation et à l'établissement de rapports en matière d'environnement ;

f) S'est félicité que l'Agence autrichienne pour l'environnement souhaite contribuer à la formation régionale sur la production de déchets et leur utilisation et les statistiques et indicateurs relatifs à l'économie circulaire qui devait normalement se tenir les 20 et 21 juin 2024 à Vienne, selon des modalités hybrides ;

g) A invité les autres membres du Groupe de travail qui souhaitaient diriger ou codiriger une activité ou un domaine à le faire savoir au secrétariat, par écrit, au plus tard le 30 juin 2024 ;

h) A adopté le calendrier des activités pour 2025 qui figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2024/4, tel que modifié pendant la session ;

i) A approuvé le Plan de la version révisée des directives relatives à la surveillance de l'environnement et à l'établissement de rapports, tel que modifié sur la base des changements proposés pendant la session ;

j) S'est félicité que les représentants de l'Autriche, de la Géorgie et de la Macédoine du Nord aient dit souhaiter contribuer à l'élaboration ou à l'examen des directives révisées ;

k) A demandé au secrétariat de communiquer davantage d'informations sur le calendrier de l'élaboration des directives révisées aux membres du Groupe de travail d'ici au 6 mai 2024 ;

l) A invité les autres membres intéressés du Groupe de travail à manifester, d'ici au 31 mai 2024, leur souhait de contribuer à l'élaboration ou à l'examen des directives révisées ;

m) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

V. Ressources nécessaires

25. Le secrétariat a communiqué des renseignements sur les ressources financières disponibles pour les besoins de l'organisation des réunions du Groupe de travail et de ses autres activités. Il a souligné qu'il était important que les membres du Groupe de travail promeuvent ses travaux et soutiennent les activités de collecte de fonds afin d'améliorer la surveillance, les évaluations et le développement des connaissances dans la région.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

26. Le Groupe de travail :

a) A pris note des ressources financières limitées disponibles pour les besoins de l'exécution des activités dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement ;

b) A remercié les pays et les organisations qui apportaient un soutien financier au Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement, à savoir l'Autriche, la Suisse et l'Union européenne ;

c) A demandé aux membres et au secrétariat de poursuivre leurs activités de mobilisation de fonds afin de permettre que soient menées à bien toutes les activités prévues pour la période 2024-2025, y compris la révision des directives sur la surveillance de l'environnement et l'établissement de rapports et la tenue des prochaines sessions de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et indicateurs de l'état de l'environnement et du Groupe de travail.

VI. Faits nouveaux en matière de surveillance de l'environnement

27. La Présidente a présenté le point de l'ordre du jour en insistant sur le rôle de plateforme de mise en commun des connaissances que jouait le Groupe de travail. Elle a mentionné plusieurs domaines dans lesquels la surveillance et la compréhension étaient insuffisantes, notamment celui des produits chimiques présents dans l'environnement et de leurs conséquences sur la santé. Elle a ensuite invité le secrétariat, les représentants d'organisations internationales et régionales ainsi que les États membres à présenter les derniers faits nouveaux, bonnes pratiques et initiatives en matière de surveillance de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'observation de la Terre.

28. Un représentant du PNUE a ensuite présenté le Cadre mondial relatif aux produits chimiques et son mécanisme de surveillance mondial. Il a appelé l'attention sur les cinq objectifs stratégiques du Cadre, notamment la mise en place des cadres juridiques, des mécanismes institutionnels et des capacités nécessaires et la production de connaissances, de données et d'informations complètes et accessibles en quantité suffisante. Il a ensuite résumé les cibles pertinentes du Cadre, qui en contenait 28 au total, notamment les cibles B3, sur la production de données, B7, sur la mise à disposition de données de suivi et de surveillance complètes et d'informations sur les concentrations chimiques et les sources d'exposition possibles pour les humains, les autres biotes et les milieux naturels. Il a également informé le Groupe de travail de la mise sur pied d'un groupe de travail spécial

à composition non limitée sur la mesurabilité et les indicateurs et appelé à la coopération et à la coordination. Des représentants de l'Ouzbékistan et du secrétariat ont insisté sur l'utilité des travaux consacrés aux produits chimiques et manifesté leur volonté de travailler et de collaborer avec le PNUE dans ce domaine. Un représentant de la Bosnie-Herzégovine a souligné la nécessité de coordonner les cibles et de les accorder avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que de simplifier les processus relatifs à la définition et à la prise en compte des besoins et objectifs futurs.

29. Une représentante du Groupe sur l'observation de la Terre a présenté les travaux du Groupe sur l'utilisation des observations de la Terre et des données géospatiales en complément de la surveillance de l'environnement. Elle a mentionné plusieurs cas dans lesquels des observations de la Terre avaient été utilisées aux fins du suivi, notamment pour évaluer la déforestation et surveiller les feux incontrôlés, le recul de la glace de mer dans l'Arctique et les émissions et flux de gaz à effet de serre. Un représentant de la Bosnie-Herzégovine a souhaité en savoir plus sur la coopération du Groupe avec les autorités nationales et sur les travaux qu'il menait dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et des alertes précoces. La représentante du Groupe a informé les participants de la coopération en cours avec l'Organisation météorologique mondiale et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Un représentant de l'Autriche a fait observer que la coopération était insuffisante en matière de surveillance, de mise à disposition de données et d'échange d'informations, donnant l'exemple de Chypre, dont les rapports et les informations ne portaient que sur la partie sud du pays.

30. Un représentant de l'Institut finlandais pour l'environnement a ensuite présenté un compte rendu des dernières évolutions concernant les nouvelles méthodes de surveillance de l'environnement et d'assurance qualité et leur adoption en Finlande, notamment l'utilisation des observations de la Terre, de l'informatique en nuage, de l'apprentissage automatique et de l'acide désoxyribonucléique environnemental aux fins de la surveillance.

31. Des représentants de l'Autriche et de la Géorgie, qui codirigeaient ce domaine d'activité, ont présenté un aperçu des faits nouveaux et des activités prévues concernant l'amélioration de la surveillance de la qualité de l'air, de son évaluation et de l'établissement de rapports à ce sujet dans la région.

32. Une représentante du Monténégro a déclaré que son pays avait actualisé sa réglementation relative à la qualité de l'air grâce à un projet financé par l'Union européenne qui avait facilité la préparation au contrôle de la qualité de l'air et qu'il était prêt à avancer dans ce domaine, mais attendait que la base de données sous-régionale sur la qualité de l'air (baptisée RAVEN) qui était en cours d'élaboration soit compatible avec son système national. Des représentants de l'Ouzbékistan et de la République de Moldova ont également mentionné des faits survenus au niveau national. Un représentant de l'Autriche a invité l'Union européenne et l'Agence européenne pour l'environnement à veiller à ce que des données soient disponibles et diffusées dans toute la région paneuropéenne. Un représentant de l'Azerbaïdjan a dit souhaiter en savoir plus sur les configurations institutionnelles nationales d'autres pays, en particulier en ce qui concerne les responsabilités en matière de suivi des changements climatiques.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

33. Le Groupe de travail :

a) A remercié les représentants de l'Autriche, de la Finlande, de la Géorgie, du PNUE et du Groupe sur l'observation de la Terre d'avoir rendu compte des évolutions récentes, notamment en ce qui concerne l'application de nouvelles technologies à la surveillance de l'environnement ;

b) A confirmé sa volonté de continuer à améliorer la surveillance de l'environnement dans la région, notamment en ce qui concerne les produits chimiques, sous réserve de la disponibilité de ressources ;

c) A invité ses membres à s'échanger régulièrement des informations sur les évolutions pertinentes dans le domaine de la surveillance ;

d) A recommandé que d'autres pays d'Europe et d'Asie centrale soient inclus, lorsque c'est possible, dans les rapports basés sur des indicateurs, les produits d'information novateurs et les couches de données environnementales obtenues par télédétection relatifs aux États membres de l'Union européenne ou de l'Agence européenne pour l'environnement.

VII. Faits nouveaux relatifs aux systèmes d'information sur l'environnement et à l'établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement

34. Le secrétariat de la CEE a présenté un aperçu des résultats et des conclusions de l'examen du thème environnemental de la pollution atmosphérique et de la qualité de l'air (ECE/CEP/AC.10/2024/5), qui s'est fondé sur les réponses données par les pays. Le Groupe de travail a ensuite été invité à examiner et à approuver le rapport.

35. Le Groupe de travail ayant décidé, à sa vingt-cinquième réunion, d'examiner le thème « déchets et, le cas échéant, économie circulaire »⁶ en 2024, un consultant de la CEE a présenté le modèle de rapport pour l'examen du Système de partage d'informations sur l'environnement sur le thème « déchets et économie circulaire ».

36. L'objectif de l'examen était de savoir où en étaient les connaissances relatives aux déchets et à l'économie circulaire dans la région afin de déterminer quelles seraient les mesures à prendre pour combler les lacunes constatées.

37. La Présidente a fait savoir aux participants que l'examen serait complété par une formation régionale sur les indicateurs révisés de la CEE sur les déchets et certains indicateurs relatifs à l'économie circulaire. Le Groupe de travail a en outre été invité à choisir le thème qui serait examiné en 2025.

38. Le secrétariat a présenté la formation régionale qui aurait lieu prochainement.

39. Le secrétariat a ensuite expliqué quelles seraient les étapes suivantes et la proposition concernant la soumission de données pour certains indicateurs avec le questionnaire d'évaluation du Système de partage d'informations sur l'environnement.

40. La Présidente a rappelé que le Groupe de travail avait décidé, à ses précédentes sessions, d'examiner le thème « déchets et, le cas échéant, économie circulaire » en 2024, et qu'il lui faudrait choisir les thèmes à examiner en 2025 et éventuellement en 2026. Le secrétariat a ensuite invité les membres du Groupe de travail à donner leur avis en répondant à un sondage.

41. Des représentants d'États membres et d'organisations internationales et régionales ont alors présenté les évolutions les plus récentes et les bonnes pratiques en ce qui concerne les systèmes d'informations sur l'environnement.

42. Un représentant de la Serbie a donné des informations générales sur la mise en place d'un registre des rejets et transferts de polluants dans son pays et les faits nouveaux concernant l'utilisation synergique du registre et du Système de partage d'informations sur l'environnement. Le représentant de l'Autriche a souligné qu'il était important que les données soient disponibles et accessibles au public et a mentionné le système autrichien, dans lequel toutes les données pouvaient être consultées par le public, notamment au moyen de demandes d'informations complètes aux entreprises.

43. Un représentant de l'Institut italien de la protection de l'environnement et de la recherche sur l'environnement a ensuite présenté le Système d'informations sur l'environnement de son pays et les données visées par celui-ci, telles que les données spatiales. Il a également donné des informations générales sur la base de données relatives aux indicateurs environnementaux, l'établissement de rapports sur l'environnement en Italie et les enseignements tirés de l'expérience.

⁶ ECE/CEP/AC.10/2023/2, par. 51 b).

44. Les représentants du Groupe sur l'observation de la Terre ont présenté l'Atlas mondial des écosystèmes du Groupe, son service mondial de résilience face à la chaleur, et les activités qu'il menait dans le cadre de son initiative mondiale en faveur de la gestion durable des ressources en eau. Ils ont expliqué, exemples à l'appui, comment l'observation de la Terre et l'apprentissage automatique contribuaient à la surveillance de l'environnement et à l'établissement de prévisions concernant, notamment, les écosystèmes, les inondations et les vagues de chaleur. Une représentante du Monténégro s'est dite intéressée par la coopération avec le Groupe et ses services de soutien au développement des pays.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

45. Le Groupe de travail :

a) A adopté le rapport sur l'examen du Système de partage d'informations sur l'environnement axé sur le thème environnemental de la pollution atmosphérique et de la qualité de l'air, tel qu'il figure dans le document ECE/CEP/AC.10/2024/5 ;

b) S'est félicité de l'utilisation des indicateurs environnementaux révisés de la CEE par les pays et dans les examens des progrès accomplis concernant le Système de partage d'informations sur l'environnement ;

c) A pris note des informations données au sujet de l'examen à venir du Système de partage d'informations sur l'environnement sur le thème des déchets et de l'économie circulaire ;

d) A demandé au secrétariat de préparer avec lui l'examen du Système de partage d'informations sur l'environnement sur le thème des déchets et de l'économie circulaire en tant que document officiel qui serait soumis à la prochaine session du Groupe de travail ;

e) A pris note des informations fournies au sujet de la formation régionale à venir sur les déchets et l'économie circulaire et a encouragé ses membres à y participer ;

f) A remercié le secrétariat, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Agence autrichienne pour l'environnement d'avoir organisé la formation prévue, et l'Union européenne d'avoir fourni un soutien financier ;

g) A proposé, à titre provisoire, que les thèmes « biodiversité » et « énergie » soient examinés respectivement en 2025 et 2026 sur la base du cadre d'évaluation du Système de partage d'informations sur l'environnement et des indicateurs environnementaux révisés de la CEE ;

h) A demandé au secrétariat de réfléchir à la possibilité d'organiser une formation régionale sur les indicateurs révisés en rapport avec le thème choisi pour 2025 ;

i) A remercié les représentants de la Serbie, de l'Italie et du Groupe sur l'observation de la Terre de leur compte rendu des faits nouveaux concernant la mise en place et l'utilisation de systèmes d'informations aux niveaux national et international ;

j) A invité les membres du Groupe de travail et les organisations internationales à continuer de mettre en commun leurs bonnes pratiques en ce qui concerne les systèmes d'informations ;

k) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

VIII. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et établissement de rapports sur l'environnement pour renforcer les politiques de l'environnement

46. La Présidente a présenté le point de l'ordre du jour et invité les membres du Groupe de travail à donner des exemples d'activités qui avaient été exécutées ou qui étaient prévues pour donner suite aux résultats de la Conférence ministérielle de Nicosie en matière de surveillance, d'établissement de rapports et d'évaluation et de la septième évaluation

paneuropéenne de l'environnement. Elle a rappelé que le secrétariat avait présenté un résumé des résultats pertinents de la Conférence ministérielle de Nicosie avant la réunion en cours pour faciliter les discussions.

47. Des représentants de plusieurs pays, dont la Macédoine du Nord, l'Autriche et l'Azerbaïdjan, ont donné des exemples de mesures prises dans leur pays comme suite à la Conférence ministérielle de Nicosie et commenté les exemples donnés par les autres pays. La Présidente a félicité les pays pour leurs activités et invité le Groupe de travail à également rendre compte des activités futures.

48. Le mandat du Groupe de travail prévoit un soutien à la réalisation d'évaluations paneuropéennes périodiques de l'environnement⁷. À sa vingt-cinquième session, le Groupe de travail avait accueilli favorablement les idées et approches présentées au sujet de la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement et a prié le secrétariat d'établir, en collaboration avec les membres du Groupe de travail, un projet de concept qui serait présenté à sa prochaine session⁸.

49. Le secrétariat a donc présenté un projet de concept pour la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2024/6). Le Groupe de travail a été invité à examiner les informations et à décider de la marche à suivre.

50. La Présidente a rappelé que le mandat du Groupe de travail prévoyait également l'éventualité de fournir une assistance concernant la rationalisation des rapports environnementaux à l'appui de l'élaboration des politiques de protection de l'environnement⁹.

51. Un représentant du secrétariat a présenté le modèle de rapport relatif au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et donné des orientations à ce sujet. Il a également présenté quelques enseignements tirés des derniers cycles de présentation de rapports et des recommandations susceptibles d'être utiles aux États membres, et il a informé les participants de la tenue du prochain cycle de présentation de rapports au titre du Protocole.

52. Le secrétariat a expliqué que la CEE avait concouru, avec le PNUE, à l'élaboration et à la présentation de l'ouvrage *National State of the Environment Report: Uzbekistan*¹⁰, sur l'état de l'environnement en Ouzbékistan, et qu'elle comptait participer à une démarche similaire pour le Turkménistan.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

53. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité du projet de concept pour la huitième évaluation paneuropéenne de l'environnement et a demandé au secrétariat de le transmettre au Comité des politiques de l'environnement ;

b) A décidé de contribuer à la mobilisation de financements au moyen de discussions avec les membres du Comité des politiques de l'environnement ;

c) A confirmé son appui à la sélection d'indicateurs et à l'évaluation de la mesure dans laquelle les observations de la Terre pouvaient servir à définir la valeur d'un indicateur ;

d) A confirmé son appui à la fourniture de données nationales pour certains indicateurs ;

e) A remercié ses membres pour les efforts qu'ils déployaient afin de donner suite aux résultats pertinents de la Conférence ministérielle de Nicosie ;

⁷ ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 11 a).

⁸ ECE/CEP/AC.10/2023/2, par. 60 a).

⁹ ECE/CEP/AC.10/2023/2/Add.1, par. 11 b) ii).

¹⁰ Khaniya Asilbekova *et al.* (s. l., Ministère ouzbek de l'écologie, de la protection de l'environnement et des changements climatiques/International Institute for Sustainable Development, 2023).

f) Est convenu de présenter des comptes rendus réguliers sur les activités menées par les pays et les organisations pour donner suite aux résultats de la Conférence ministérielle de Nicosie en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement ;

g) A remercié le secrétariat de la CEE chargé du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants d'avoir donné des orientations sur la présentation de rapports au titre du Protocole ;

h) A invité ses membres à tenir compte des informations et orientations données dans leurs prochains rapports et à présenter des comptes rendus réguliers au Groupe de travail.

IX. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales

54. Le secrétariat a présenté un aperçu des faits survenus en 2024 aux niveaux mondial et régional se rapportant aux activités du Groupe de travail dans le domaine des politiques de l'environnement. Un représentant du PNUE a alors donné une vue d'ensemble des résultats et résolutions pertinents issus de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi, 26 février-1^{er} mars 2024).

55. La Présidente a rappelé que le Groupe de travail s'était dit intéressé par la mise en commun des faits nouveaux et des acquis d'expérience en ce qui concerne le suivi d'une économie circulaire et du plastique.

56. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement qui assistait à la session en ligne a présenté le laboratoire des indicateurs de mesure de la circularité (Circularity Metrics Lab) de l'Agence et ses activités en rapport avec le suivi du plastique. Un représentant du Monténégro a souligné l'intérêt que suscitait pour son pays l'idée d'élaborer de nouveaux indicateurs à partir de données sur les microdéchets et les microplastiques présents sur les plages et dans la mer. Un représentant de l'Autriche a insisté sur l'importance de la circularité du plastique et de la réduction de la pollution par les microplastiques et les nanoplastiques. Le secrétariat a évoqué les efforts déployés actuellement dans les milieux des statistiques pour évaluer les flux de plastiques.

57. Des représentants de la Division de statistique de la CEE ont présenté un exposé général sur les travaux menés par la CEE pour évaluer l'économie circulaire, la version révisée des lignes directrices sur l'application des indicateurs de l'état de l'environnement, et les statistiques relatives aux changements climatiques. Une représentante de la Macédoine du Nord a dit souhaiter en savoir plus sur les exemples de partage de microdonnées, et un représentant de l'Italie a souligné qu'il était important de mettre en commun des exemples pratiques, si possible.

58. Un représentant de Statistics Netherlands a décrit les besoins en matière de données aux fins de l'atténuation des changements climatiques et du suivi d'une transition juste. Un représentant de l'Azerbaïdjan a dit souhaiter en savoir plus sur l'utilisation du système au niveau national.

59. Un représentant du PNUE qui assistait à la session en ligne a présenté un exposé sur l'utilisation de la télédétection, de l'imagerie satellite et d'autres outils et technologies pour les besoins de la surveillance de l'environnement en Asie centrale. Un représentant de l'Agence autrichienne pour l'environnement a présenté les faits les plus récents concernant le programme EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales, financé par l'Union européenne. Une représentante de l'Arménie a insisté sur l'utilité du programme et remercié les experts et les organisations qui y participaient.

60. La Présidente a ensuite invité le Groupe de travail à réfléchir au meilleur moyen de faire en sorte que les travaux sur les informations, les données et les indicateurs relatifs à l'environnement, notamment à l'économie verte et circulaire, ainsi que les données géospatiales et les observations de la Terre, facilitent la mise au point d'évaluations intégrées, la réalisation des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports à ce sujet, ainsi que d'autres activités intéressant le Groupe de travail. Les participants à la réunion ont également été invités à examiner des sujets pertinents en vue de la vingt-septième session du Groupe de travail, prévue en 2025.

Conclusions et recommandations du Groupe de travail

61. Le Groupe de travail :

a) A remercié le représentant du PNUE d'avoir présenté les résultats de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et a pris note des informations concernant les manifestations régionales récentes et à venir en lien avec les activités du Groupe de travail ;

b) A également remercié les représentants de l'Agence européenne pour l'environnement, de la Division de statistique de la CEE, de Statistics Netherlands, du PNUE et de l'Agence autrichienne pour l'environnement d'avoir présenté les travaux pertinents, notamment sur l'économie circulaire, le suivi du plastique, les statistiques sur les changements climatiques et le suivi d'une transition juste ;

c) A invité les représentants des organisations régionales et internationales et des organismes nationaux à le tenir régulièrement informé des manifestations à venir, des initiatives l'intéressant et des bonnes pratiques ;

d) A pris note des propositions relatives aux thèmes qui seraient examinés à la vingt-septième session du Groupe de travail ;

e) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

X. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement au niveau national

62. Les membres du Groupe de travail, y compris ceux qui représentent des pays d'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale, ont été invités à présenter brièvement les principales mesures prises depuis la dernière session concernant :

a) La production de rapports, d'analyses et d'évaluations sur l'environnement à partir de données et d'indicateurs environnementaux, y compris à l'aide du Système de partage d'informations sur l'environnement ;

b) La modernisation et l'amélioration des réseaux de surveillance nationaux, en particulier de ceux qui concernent l'air, l'eau et les sols ;

c) L'amélioration de l'assurance qualité et du contrôle des données ainsi que de la gestion des données ;

d) L'amélioration des politiques en matière de données, des mécanismes institutionnels et réglementaires et des solutions techniques pour l'échange de données entre les divers ministères et organismes (ministères de l'environnement, organismes chargés de l'environnement et ministères de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, des transports et de l'eau) et avec d'autres utilisateurs, notamment le public ;

e) L'application des recommandations concernant la surveillance et l'évaluation de l'environnement issues des études nationales de la performance environnementale ;

f) Les faits nouveaux relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle et de l'observation de la Terre aux fins de la surveillance de l'environnement ;

g) Les faits nouveaux relatifs à des questions transversales telles que la prise en compte des questions de genre dans les activités de surveillance et d'évaluation de l'environnement.

63. Les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de l'Espagne, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de l'Ouzbékistan, de la Roumanie et de l'Ukraine ont rendu compte des progrès accomplis depuis la vingt-cinquième session du Groupe de travail en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement, ainsi que des mesures prises afin de promouvoir le passage au numérique.

Conclusions et recommandations du Groupe de travail

64. Le Groupe de travail a remercié les intervenants et s'est félicité des exposés présentés par les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de l'Espagne, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de l'Ouzbékistan, de la Roumanie et de l'Ukraine sur les progrès accomplis dans la surveillance et l'évaluation de l'environnement.

XI. Questions diverses

65. Aucun autre point n'a été soulevé par les membres du Groupe de travail.

XII. Clôture de la session

66. La Présidente a informé le Groupe de travail que le rapport de la session et la liste des participants seraient établis par le secrétariat et qu'ils lui seraient distribués après la session. Les deux documents seraient publiés sur le site Web de la session.

67. La Présidente a informé le Groupe de travail que la prochaine session se tiendrait en principe à Genève les 10 et 11 avril 2025.

68. La Présidente a invité le Groupe de travail à participer à l'évaluation de la réunion.

69. La Présidente a clos la réunion.
